



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 27 mars 2023.

LANCEMENT DU PROGRAMME DE RECONQUÊTE DU COMMERCE RURAL

Afin de contribuer à la reconquête du commerce rural, au maintien des liens sociaux, à l'attractivité des territoires et à la réduction des trajets émetteurs de CO², **l'État apportera un soutien à l'installation en ruralité de commerces sédentaires multi-services ainsi que de commerces itinérants permettant de desservir plusieurs communes rurales, avec des aides à l'investissement pouvant aller jusqu'à 80 000 € par projet.**

Doté d'une enveloppe nationale de 12 millions d'euros pour 2023, le programme s'adresse à des porteurs de projets qui peuvent être publics ou privés, étant précisé que les porteurs privés devront nécessairement disposer de l'appui de la commune d'implantation.

Pour candidater, il appartiendra aux intéressés de prendre connaissance des critères de sélection et d'éligibilité des projets en consultant [le cahier des charges](#) et de déposer un dossier sur la plateforme dédiée [sur le site de l'ANCT](#).

Tous les dossiers déposés seront étudiés par les services de la préfecture afin de pouvoir éventuellement bénéficier d'un soutien complémentaire.

Retrouvez plus d'information sur le dispositif [sur le site de l'ANCT](#)

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC